

Accord de paiement pour le compte d'un tiers

Lorsque la personne qui règle les factures n'est pas la même que l'abonné, ou que la personne qui demande l'abonnement, il est possible de donner son accord de paiement pour le compte d'un tiers.

Mise à jour le 21 octobre
2020

⊞ Faire un accord de paiement pour le compte d'un tiers

La demande d'accord de paiement pour le compte d'un tiers est à transmettre en ligne ou par courrier postal.

Contact rapide



Le Centre Technique de l'Eau

Pour appeler un conseiller :

Composez le 02 96 68 23 50 - Nos conseillers sont joignables du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00.
Fermeture le jeudi après-midi.

Pour nous envoyer un courrier ou nous rendre visite, nos bureaux sont ouverts au public à l'adresse suivante : 1 rue de Sercq - ZAC des plaines villes - 22000 Saint-Brieuc - du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00.
Fermeture le jeudi après-midi.

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploëuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

[Nous contacter en ligne](#)



En cas d'urgence (hors des horaires ci-dessus)
Composez le 02 96 62 54 00 (24h/24 7j/7)

